# RÈGLEMENT 2023 45° Festival International de Films de Femmes

(À conserver)

Le 45° Festival International de Films de Femmes est organisé par l'AFIFF, Association Loi 1901, en partenariat avec la Maison des Arts de Créteil. Il est subventionné par le Ministère de la Culture et de la Communication, le CNC, la Ville de Créteil, le Département du Val-de-Marne, la Région Ile-de-France avec le soutien de la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) et de l'Agence régionale de santé (ARS). Le 45° Festival aura lieu à la Maison des Arts et la Culture de Créteil (banlieue sud-est de Paris) du 24 mars au 2 avril 2023.

Le Festival a pour objectif de promouvoir des films réalisés par des femmes sur les sujets de leur choix afin de mieux comprendre l'évolution de la situation des réalisatrices et de leur cinéma dans chaque pays représenté. Depuis 45 ans le festival explore le monde entier pour y découvrir les réalisatrices, faire connaître leurs films et leurs démarches, soutenir leurs projets, valoriser leur créativité.

Aujourd'hui notre base de données compte plus de 33 000 titres de films de tous les continents. Nos archives comptent plus de 5000 films sélectionnés et 500 leçons de cinéma (portraits filmés de réalisatrices venues à Créteil). Ce matrimoine inscrit les femmes dans l'Histoire du cinéma.

Le festival propose plusieurs sections en compétition et hors compétition.

Le comité de sélection se réserve le droit de choisir la catégorie dans laquelle un film est programmé.

#### CONDITIONS D'INSCRIPTION

#### Peuvent être inscrits au festival les films :

- Tournés par une ou plusieurs réalisatrices, ou par une équipe mixte
- Aux formats de projection : DCP et Blu-ray.

#### COMPETITION INTERNATIONALE

#### Peuvent participer à la compétition internationale les films

- Inédits en France (n'ayant pas été exploités commercialement en France, n'ayant pas été diffusés sur les chaînes de télévision françaises)
- Réalisés après le 31 décembre 2021.

**Attention :** Les films en compétition ne doivent pas dépasser 30 min pour des courts métrages et durer au minimum 50 min pour les longs métrages.

#### LES PROGRAMMES DE LA COMPÉTITION:

- Sélection **Long Métrage Fiction**, concourant pour le Grand Prix du Jury, le Prix du Public et le Prix Jeune Public (Graine de Cinéphage).
- Sélection **Long Métrage Documentaire**, concourant pour le Prix Scam du Jury Documentaire Anna Politkovskaïa, le Prix du Public et le Prix Jeune Public (Graine de Cinéphage).
- Sélection **Court Métrage** (Fiction, Documentaire, Animation et Expérimental) concourant pour les Prix du Public (Meilleur court métrage étranger et Meilleur court métrage français), pour le Prix

Université Paris Est Créteil (UPEC) du Meilleur court métrage et pour le Prix Ina du Meilleur court métrage francophone.

#### LES PRIX\*:

GRAND PRIX DU JURY - Meilleur long métrage de fiction

3000€ offerts par la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité

Soutien à la distribution avec campagne de promotion à l'antenne lors de la sortie du film en salle, offert par CINE+

PRIX SCAM DU JURY « ANNA POLITKOVSKAÏA » - Meilleur long métrage documentaire

Prix 2022: 3000€ offerts par la Scam

PRIX DU JURY GRAINE DE CINEPHAGE - Meilleur long métrage (section spéciale jeune public)

1000€ offerts par le festival

#### PRIX FRANCE TÉLÉVISIONS - DES IMAGES ET DES ELLES

Prix 2022 : 3000€ offerts par France Télévisions

PRIX INA – Meilleur court métrage francophone

Une formation professionnelle offerte par l'Ina

#### PRIX DU JURY UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL (UPEC) - Meilleur court métrage

1500€ offerts par l'Université Paris Est Créteil

PRIX DU PUBLIC - Meilleur long métrage de fiction

2000€ offerts par la Ville de Créteil

PRIX DU PUBLIC - Meilleur long métrage documentaire

2000€ offerts par le Conseil Départemental du Val-de-Marne

PRIX DU PUBLIC - Meilleur court métrage étranger

500€ offerts par le Festival International de Films de Femmes

PRIX DU PUBLIC - Meilleur court métrage français

Achat des droits de diffusion par CINE+ ou 500€ offerts par le festival

\*Sous réserve de la continuité du soutien de nos partenaires

ATTENTION: Reprise du Palmarès. Les films primés seront re-projetés le dernier jour du festival à Créteil et une fois dans les 10 jours suivants, dans une salle partenaire à Paris.

Le Festival remercie par avance les producteurs des films primés de bien vouloir mentionner le prix dans tout document publicitaire du film et, en cas de distribution, de le faire figurer au générique, sur les affiches et les dossiers de presse.

Les prix seront attribués aux réalisatrices, sauf accord préalable et sauf en cas de force majeure.

#### SECTIONS HORS COMPETITION

Les films de cette section n'ont pas de restriction quant à la date de réalisation et nous ne tenons pas compte du facteur d'exclusivité.

#### Les programmes hors compétition :

- Un Autoportrait en hommage à la carrière d'une actrice ou d'une réalisatrice
- Des films en avant-première
- À NOS 45 ANS : une section historique, un florilège de 45 films de réalisatrices du monde entier (qui vous permet de participer à notre anniversaire en proposant jusqu'à 3 titres de votre choix, via le site internet du Festival).
- TERRITOIRES/DES HISTOIRES D'AILLEURS: de nombreux conflits naissent autour de la notion de territoire. Par leurs films, cette section permettra aux réalisatrices de parler de leur choix de lieux de vie, des proposer des récits liés aux territoires et aussi de marquer leur préférence pour le voyage, le nomadisme. Cette section rendra hommage aux peuples, à leurs cultures ancrées ou non dans un territoire.
- ELLES FONT TOUJOURS GENRE: dans la suite de la programmation 2022, des films et des réalisatrices qui jouent brillamment avec les nerfs du public! Le cinéma de genre demeure avant tout une aventure esthétique, une promesse de liberté thématique et formelle.

Le Festival se réserve la possibilité de présenter des films n'entrant pas dans ces rubriques.

#### **DOCUMENTS A FOURNIR:**

Le bulletin d'inscription (ou l'email de confirmation en cas d'inscription en ligne) signé, tenant lieu d'engagement, devra être retourné au bureau du Festival au plus tard le 15 novembre 2022 (par email ou par la poste), accompagné des éléments suivants:

- Un lien de visionnage du film en version française ou anglaise (ou bien sous-titré dans l'une de ces deux langues)
- Un synopsis du film en français ou en anglais
- La filmographie et la biographie de la réalisatrice en français ou en anglais (500 mots maximum)
- Les autorisations signées concernant le dépôt auprès du centre de ressources IRIS et de l'INA.

ATTENTION: L'inscription au Festival est gratuite et les films en compétition sont déposés à titre gracieux pendant la période du Festival.

#### DATE LIMITE D'INSCRIPTION

#### → Pour l'envoi des liens

Tout film proposé devra arriver au bureau du festival avant le **15 novembre 2022**. Il est demandé d'envoyer les liens de visionnage à l'adresse <u>accueilfestival.filmsfemmes@gmail.com</u>

#### SI LE FILM EST SÉLECTIONNÉ

Une copie de visionnage sur fichier vidéo sera exigée.

La copie de projection doit être livrée au bureau du festival avant le **28 février 2023**, s'il n'y a pas de travaux de sous-titrage à effectuer. Dans le cas contraire, la copie vous sera demandée au plus tard le **15 février 2023**.

**ATTENTION**: Tout envoi d'une copie de projection sera fait en accord avec le responsable de la régie film du festival.

## **SOUS-TITRAGE DES FILMS SÉLECTIONNÉS**

Les films doivent être accessibles à un public francophone et, si possible, anglophone.

Il est recommandé d'envoyer une **copie de projection sous-titrée en français**. Le Festival se réserve le droit de contribuer au sous-titrage de certains films, en fonction de ses partenariats.

### PRÉSENCE DES RÉALISATRICES

Chaque année le festival fait un effort exceptionnel pour inviter le plus grand nombre de réalisatrices à accompagner leurs films et à rencontrer les spectateurs. Pour des raisons budgétaires, le festival se réserve le droit d'en décider selon les ressources disponibles.

Les réalisatrices seront invitées à participer à des interviews avec la presse et à des rencontres avec le public à l'issue des projections. Elles pourront également être sollicitées pour participer à des tables rondes en présence d'autres professionnels.

# **ASSURANCES / TRANSPORT / DOUANE**

Dans les deux cas (envoi des DVD ou participation définitive au festival) les frais de transports aller/retour et d'assurance pour toutes les opérations de transit de la copie sont à la seule charge du propriétaire du film sauf accord préalable.

Pour les films sélectionnés, le festival prend en charge :

- Les frais d'assurance uniquement pendant la durée du Festival et sur les lieux du festival
- Les honoraires du transitaire en douane à l'entrée en territoire français
- L'admission temporaire auprès des douanes françaises (pour les films hors UE)

En cas de perte ou de détérioration pendant le festival, la responsabilité du festival n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie (certifiée par un formulaire décrivant l'état de la copie). Seules seront acceptées les copies en parfait état de projection.

# MÉDIAS, TÉLÉVISION ET SITE WEB

Les ayant droits des films sélectionnés cèdent au festival sans contrepartie le droit de reproduction des photographies ou extraits (moins de 3 mn) de leurs films pour diffusion dans les publications et sur le site du festival, dans la presse et sur les antennes de télévision.

La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

Créteil, le 5 juillet 2022.